

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 avril 2024**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 04/04/2024

**Délibération N° D-2024-1104-16**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Madame DOTT Sylvie pour voter en son nom.  
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

**Objet : Convention de financement de la tranche conditionnelle du réseau régional d'initiative publique très haut débit (Rosace)**

M le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes du Kochersberg a contribué au financement du réseau régional d'initiative publique très haut débit (Rosace) pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Certaines communes du territoire figuraient en tranche conditionnelle du contrat de délégation de service public signé entre le Région et Rosace.

Cette tranche conditionnelle ayant été affermie, une nouvelle convention de financement doit désormais être signée avec la Région Grand Est pour permettre l'achèvement du déploiement de la fibre optique pour les communes concernées, à savoir : Dingsheim, Furdenheim, Griesheim-sur-Souffel, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim et Quatzenheim.

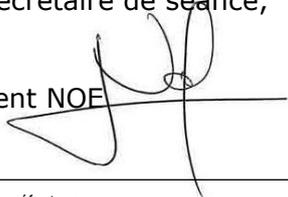
Dans le cadre de cette nouvelle convention, la participation financière de la communauté de communes est fixée à 100 €/prise contre 175 €/prise lors de la 1<sup>ère</sup> convention. Au total, le montant de la participation de la communauté de communes s'élèvera à 437 600 €. Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

Après délibération, le Conseil communautaire **décide**, à l'unanimité, de participer au financement de la tranche conditionnelle pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire des communes concernées et dans les conditions précitées. Le Président **est autorisé à signer** la convention de financement qui doit intervenir avec la Région Grand Est.

Fait à Truchtersheim, le 16 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

